

2020-UNAT-992, Manoharan et al.

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a jugé que UNDT n'avait commis aucune erreur de droit ou de fait en concluant que les demandes n'étaient pas à recevoir Ratione Materiae. L'UNAT a jugé que le comité de l'étude des salaires locaux (LSSC) ne constitue pas un organisme technique et n'exempte donc pas les appelants de la première étape obligatoire de la demande d'évaluation de la gestion. UNAT a rejeté l'appel et a confirmé le jugement de l'UND.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Les candidats souhaitaient contester une enquête sur les salaires qui a conduit à une révision des salaires à la baisse. UNT a rejeté les demandes comme non à crédible Ratione Materiae parce que les demandeurs n'ont pas demandé d'évaluation de la gestion avant de postuler à UNT.

Principe(s) Juridique(s)

Renoncer à l'exigence de l'évaluation de la gestion est la prérogative du Secrétaire général et les tribunaux n'ont aucune autorité à cet égard.

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Manoharan et al.

Entité

DIP

Numéros d'Affaires

2019-1299

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

3 mar 2022

President Judge

Juge Neven

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Management Evaluation

Time limit

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/2018/7

Bulletins du Secrétaire général

- ST/CSG/2009/4

Statut du personnel

- Disposition 11.2

Jugements Connexes

UNDT/2019/103

2014-UNAT-479

2016-UNAT-695

2015-UNAT-559

2018-UNAT-820

2019-UNAT-936